



Inspection de l'éducation nationale
IEN – sciences biologiques et sciences
sociales appliquées

Affaire suivie par :

Sophie PROST

Paul SIERRA-MORENO

Tél : 03 80 44 87 14

Mél : sophie.prost@ac-dijon.fr

paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde

BP 81 921

21019 Dijon cedex

Dijon, le 01 septembre 2020

à

mesdames et messieurs les professeurs
et formateurs du secteur SBSSA

s/c de mesdames et messieurs les :

- proviseurs et directeurs des lycées professionnels et lycées polyvalents publics et privés
- principaux des collèges avec SEGPA
 - directeurs d'EREA
 - présidents de GRETA
- directeurs de centres de formation des apprentis

Objet : lettre de rentrée 2020 et informations sur les enseignements et diplômes du secteur des sciences biologiques et sciences sociales appliquées (SBSSA).

Nous tenons avant toute chose à vous remercier une nouvelle fois pour votre investissement durant la période du confinement et jusqu'aux examens.

Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs nouvellement nommés dans l'académie et adressons nos sincères félicitations aux lauréats des concours d'enseignement.

Par cette lettre de rentrée, nous vous transmettons les principales informations institutionnelles du secteur des SBSSA ainsi que différentes consignes pédagogiques que nous aimerions voir mises en œuvre dans vos pratiques.

Nous avons vécu une session d'examen 2020 inédite avec de nouvelles modalités d'évaluation. Les candidats isolés, qui n'ont pas été présentés en juin, passeront les épreuves ponctuelles en septembre.

Vous trouverez les résultats de juin sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection – informations rentrée scolaire ».

1. Accompagnement et attentes de l'inspection

Comme chaque année, nous vous invitons à vous inscrire dans une démarche individuelle et collective de développement personnel (cf. compétence 14 du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation – arrêté du 1^{er} juillet 2013).

1.1. La présence de l'inspection dans l'établissement

Elle peut se présenter sous différents formats :

- les rendez-vous de carrière dans le cadre du parcours professionnel carrière rémunération (PPCR) ;
- l'inspection de titularisation des stagiaires (FSTG, PSTG) ;
- l'inspection des titulaires 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année ;
- les visites conseils des professeurs nouvellement recrutés ;
- la réunion d'équipe pédagogique.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le PPCR dont un des objectifs est de développer une posture réflexive sur son parcours d'enseignant. Nous vous invitons à formaliser votre réflexion tout au long de votre carrière dans un document type portfolio (papier ou numérique) et de nous présenter ce travail lors de votre rendez-vous de carrière. Nous ouvrirons prochainement une rubrique sur le site SBSSA (rubrique inspection > enseignants) pour vous accompagner dans cette démarche constructive.

Suite aux entretiens de rendez-vous de carrière et aux besoins que vous avez identifiés en équipe pédagogique, nous sommes dans l'attente de vos demandes d'accompagnement qu'il soit individuel ou collectif. Pour cela, vous

devez compléter l'annexe 1 et nous la retourner par courrier électronique sous couvert du chef d'établissement. Nous serons attentifs à vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques ou de votre carrière professionnelle.

1.2. Objectifs à atteindre

Nous sommes très attachés à faire évoluer vos pratiques d'enseignement pour répondre à la diversité du public que vous accueillez.

Les conditions particulières du confinement vous ont amené à évaluer le niveau de maîtrise des compétences de vos élèves (professionnelles ou générales). Cette pratique doit se poursuivre, c'est pourquoi nous vous invitons à mettre en œuvre une approche par compétences dans le cadre de vos séquences d'enseignement y compris au niveau de l'évaluation.

2. L'organisation du secteur SBSSA

2.1. La répartition des responsabilités d'examen et des enseignements

Vous trouverez la répartition des responsabilités d'examen et des enseignements entre les deux IEN en annexe 2.

2.2. Les chargés de mission

Vous trouverez la liste des professeurs assurant différentes missions d'aide à l'inspection sur le site SBSSA dans la rubrique « inspection – informations rentrée scolaire ».

3. La formation continue

Les différentes actions de formation spécifiques au secteur SBSSA sont inscrites au Plan Académique de Formation. Au cours de cette année, il y aura 2 phases de formation :

- avant les congés d'automne : finalisation des formations 2019/2020 qui n'ont pu être réalisées du fait du confinement. Les listes de stagiaires sont déjà établies ;
- à partir de fin novembre : déploiement du PAF 2020/2021. Afin de constituer au mieux les listes, l'annexe 3 sur laquelle vous préciserez vos souhaits de formation, est à renvoyer **avant le 19 novembre 2020 délai de rigueur** par courriel au secrétariat des inspecteurs (corpsdinspection3@ac-dijon.fr), sous couvert du chef d'établissement qui émettra un avis au préalable.

Les professeurs et formateurs des établissements privés, des CFA et des GRETA pourront être invités à ces actions de formation, mais sans remboursement de frais de la part de la DAFOP. Pour ce, **ils doivent également de renvoyer la fiche de vœux.**

Quelques actions de formations disciplinaires et de nombreuses actions de formations transversales (formation à l'écriture du dossier de RAEP pour les candidats aux concours de recrutement de PLP, usage du numérique, accompagnement personnalisé, accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers...) sont également proposées au PAF. Dans ce cas, les inscriptions se font individuellement sur le site GAIA **du 26 octobre au 19 novembre 2020**. Nous vous encourageons vivement à y participer.

4. Les brèves

4.1. Respect du protocole sanitaire et recommandation pédagogique

Afin de remobiliser les élèves nous vous invitons à organiser des PFMP et des stages de découverte le plus tôt possible dans l'année scolaire. Nous vous recommandons d'être vigilant concernant le respect des règles sanitaires dans les entreprises et structure d'accueil.

Les séances de mise en situation professionnelle doivent reprendre et participer à redonner de la motivation à nos élèves suite à une longue absence due au confinement. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'annexe 4 reprenant les mesures de prévention de risque sanitaire.

4.2. Famille des métiers Beauté Bien-Être

Cette rentrée 2020 voit la mise en place de la famille des métiers « Beauté Bien-Être » Vous trouverez un diaporama de présentation sur le site disciplinaire SBSSA.

La 2^e professionnelle métiers de la beauté et du bien-être regroupe les métiers concernés par 3 grandes compétences professionnelles communes aux 2 spécialités de baccalauréat professionnel : métiers de la coiffure et esthétique cosmétique parfumerie.

4.3. Baccalauréat professionnel « technicien en prothèse dentaire »

L'arrêté du 10 avril 2020 portant création du baccalauréat professionnel « technicien en prothèse dentaire » et fixant ses modalités de délivrance est paru au journal officiel du 25 avril 2020. Il entrera en vigueur dès la rentrée 2020.

La première session d'examen aura lieu en 2023. La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité « prothésiste dentaire » aura lieu en 2022.

Un guide d'accompagnement est diffusé sur le site disciplinaire.

4.4. Prévention Santé Environnement

Je vous invite à consulter le BO n°30 du 23 juillet 2020 concernant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général en lycée professionnel notamment en baccalauréat professionnel. Vous trouverez un guide d'accompagnement qui est diffusé sur le site disciplinaire.

5. Les moyens de communication

5.1. Les listes de diffusion liste_prof_sbssa_dijon@ac-dijon.fr (public) et liste_profspr_sbssa_dijon@ac-dijon.fr (privé) ont été créées dès le début du confinement afin de vous donner des informations en temps réel. Mais c'est surtout un outil de communication entre vous, enseignants des établissements publics et privés, pour échanger de bonnes pratiques, lancer un appel à l'aide à la communauté, rassembler quelques collègues souhaitant travailler sur un même sujet, une même séquence.

Cette liste vous appartient et elle ne vivra que si vous la faite vivre. À plusieurs on est plus fort, on va plus loin et plus vite. Nous remercions les collègues nouvellement affectés dans l'académie de nous contacter par courriel (voir adresses ci-dessus) afin que nous puissions les inscrire sur ces listes.

5.2. Le site SBSSA <http://biotec.ac-dijon.fr/> est un outil d'information à vocation pédagogique. Il est composé de différentes rubriques dans lesquelles vous trouverez toutes les informations et consignes liées aux diplômes et aux enseignements relevant du secteur SBSSA. Nous serons vigilants au respect des textes officiels et des consignes concernant notre secteur, mais aussi de votre implication dans la mise en œuvre des politiques nationale et académique.

Compte tenu de la richesse des ressources diffusées, il est indispensable de consulter régulièrement ce site et d'initier les professeurs débutants dans le métier à son utilisation.

Pour terminer, le site permet également de diffuser de bonnes pratiques pédagogiques ainsi que les projets que vous conduisez avec vos classes et que vous souhaiteriez faire connaître à vos collègues. Vous pouvez envoyer vos productions à Charlotte Samsoen (charlotte.samsoen@ac-dijon.fr).

5.3. Le site « Enseignement de la santé et de la sécurité au travail » <http://esst.ac-dijon.fr/> diffuse des documents sur différents thèmes (prévention, secourisme, exemples d'analyse par le travail, par l'accident et par le risque) ainsi que des projets proposés par les DDFPT et les équipes pédagogiques.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire que nous espérons plus sereine que celle que nous venons de vivre.


Les inspecteurs de l'éducation nationale

Sophie PROST



Paul SIERRA-MORENO



 ACADÉMIE DE DIJON <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Parcours Professionnel Carrières Rémunération
	<i>Demande d'accompagnement</i>

L'accompagnement des enseignants dans l'exercice de leur métier est une des finalités du PPCR.

L'accompagnement peut se concevoir de manière individuelle ou collective. Il s'agit d'un accompagnement de proximité qui vise à soutenir les professeurs dans l'exercice de leur mission. L'enjeu est de développer le potentiel individuel et de construire des compétences collectives pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'action éducative au sein de l'établissement.

↳ L'accompagnement collectif peut répondre à une demande de l'équipe pédagogique, qu'elle soit disciplinaire ou pluri-disciplinaire.

↳ L'accompagnement individuel doit permettre aux enseignants de donner du sens à leur pratique et de développer leur professionnalité.

Nom :	Prénom :
établissement :	
demande à bénéficier d'accompagnement :	
<input type="checkbox"/> individuel	<input type="checkbox"/> collectif
Merci de préciser la thématique sur laquelle vous souhaiteriez être accompagné(e) :	

Demande à retourner, sous couvert du chef d'établissement, à :

Sophie Prost : sophie.prost@ac-dijon.fr

Paul Sierra-Moreno : paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr

Inspection des SCIENCES BIOLOGIQUES ET SCIENCES SOCIALES APPLIQUEES

Répartition des responsabilités examens et enseignements : année scolaire 2020-2021
Inspecteurs de l'Education Nationale : Sophie PROST – Paul SIERRA MORENO

Filières et diplômes		I.E.N. responsable		Chargé de mission
		S. Prost	P. Sierra	
Filière sociale, médico-sociale et paramédicale				
Services aux personnes	- CAP Accompagnant éducatif petite enfance	X		SD
	- CAP Assistant technique en milieux familial et collectif		X	MCR
	- CAP Agent de prévention et de médiation	X		SD
	- CAP Gardien d'immeuble	X		MCR
	- Mention Complémentaire aide à domicile	X		SD
	- Diplôme Professionnel d'Aide Soignant(e)	X		SD
	- Bac Pro Accompagnement soins et services à la personne	X		SD
	- Bac Pro Services de proximité et vie locale - Bac Pro Animation-enfance et personnes âgées (rentée 2020)	X		SD
Prothèse dentaire	- Bac Pro Prothésiste dentaire - Bac Pro Technicien en prothèse dentaire (rentée 2020)	X		SD
Ortho-prothèse	- Bac Pro Technicien en appareillage orthopédique	X		SD
Pharmacie	- BP Préparateur en pharmacie		X	SD
Filière environnement, service aux collectivités et bio-industries				
Hygiène, propreté et environnement	- CAP Agent de propreté et d'hygiène	X		MCR
	- Bac Pro Hygiène propreté stérilisation	X		MCR
Services en restauration Bio-industries	- CAP Agent polyvalent de restauration - CAP Production et service en restaurations (rentrée 2020)		X	MCR
	- Bac Pro Bio-industrie de transformation		X	MCR
Filière soins personnels				
Coiffure	- CAP Métiers de la coiffure		X	MM
	- MC Coupe-couleur		X	MM
	- BP Coiffure		X	MM
	- Bac Pro Métiers de la coiffure (rentée 2020)		X	MM
Esthétique - cosmétique	- CAP Esthétique cosmétique parfumerie	X		SD
	- BP Esthétique cosmétique parfumerie	X		SD
	- Bac Pro Esthétique cosmétique parfumerie	X		SD
Autres				
	- CAP Taxidermiste		X	MCR
Enseignements	Formations			
Champs professionnels : Hygiène Alimentation Services	En SEGPA		X	GH
Sciences et technologie Sciences de la vie et de la terre	En 3 ^{ème} Préparatoire aux métiers		X	MM
Prévention Santé Environnement	En CAP et Bac Pro		X	MCR/MM
Sciences appliquées	En CAP, MC, BP, Bac Pro des Métiers de l'hôtellerie et de la restauration, et de l'alimentation	X		MCR

SD : Stéphanie Desnoyer – GH : Gwenaëlle Henriot - EL : Elisabeth Leroy – MM : Marion Mazon – MCR : Marie-Claude Relin

VŒUX de FORMATION 2020/2021

Document à compléter et à renvoyer, sous couvert du chef d'établissement,

AU PLUS TARD le 19 novembre 2020 par courriel à **corpsdinspection3@ac-dijon.fr**

NOM, prénom :		
Adresse courriel académique :		
Adresse complète de l'établissement :		
Visa du chef d'établissement :		
ENSEIGNEMENTS DISPENSES (à préciser)	ENSEIGNEMENT GENERAL	ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

LIBELLE MODULE INTITULE	DESCRIPTION DE L'OBJECTIF / DU CONTENU	Type de formation Académique Départementale ***	CANDIDATURE	VOEUX
Chef d'œuvre en baccalauréat professionnel	<u>Contenu</u> : Construire un projet pédagogique pluridisciplinaire conduisant au chef d'œuvre au baccalauréat professionnel. <u>Objectif</u> : Mise en place de la transformation de la voie professionnelle en SBSSA.	Départementale : 21/71/89/58 FORMATION	Désignée par l'IEN	
Bac pro Animation enfance et personnes âgées	<u>Contenu</u> : Appréhender la rénovation du bac pro SPVL et élaborer les séquences d'apprentissage. <u>Objectif</u> : Mise en place du référentiel Animation enfance et personnes âgées.	Académique FORMATION	Individuelle sur GAIA jusqu'au 19 novembre 2020	
M@gistère STI DIDACT	<u>Contenu</u> : connaissances des missions de l'enseignant. <u>Objectif</u> : Exercer son métier d'enseignant conformément aux programmes et référentiels, définition des épreuves et modalités d'évaluation (CAP, baccalauréat professionnel, mention complémentaire, EGPA).	Formation hybride (en présence + à distance) PARCOURS + FORMATION	Désignée par l'IEN	
Famille des métiers « Beauté bien-être »	<u>Contenu</u> : Élaborer une stratégie pédagogique permettant aux élèves de 2nde professionnelle de faire un choix de spécialisation en fin de 2nde. <u>Objectif</u> : Mise en place la seconde professionnelle "Famille de métiers beauté bien-être".	Départementale : 71 FORMATION	Désignée par l'IEN	
CAP PSR	<u>Contenu</u> : Etude du référentiel CAP production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria). <u>Objectif</u> : Mettre en place le nouveau référentiel.	Académique FORMATION	Désignée par l'IEN	
Analyse des pratiques d'enseignement	<u>Contenu</u> : Développer une attitude réflexive des enseignants sur leur pratique pédagogique. <u>Objectif</u> : Appropriation des fondamentaux et échanges sur les pratiques	Académique FORMATION	Individuelle sur GAIA jusqu'au 19 novembre 2020	
CAP C&S en HCR	<u>Contenu</u> : Mise en œuvre du contrôle en cours de formation en CAP C&S en HCR et enseigner les sciences appliquées dans une démarche pédagogique cohérente. <u>Objectif</u> : Harmoniser les pratiques d'évaluation en cours de formation.	Académique FORMATION	Désignée par l'IEN	

Bac Pro cuisine	<u>Contenu</u> : Mise en œuvre du contrôle en cours de formation et enseigner les sciences appliquées dans une démarche pédagogique cohérente. <u>Objectif</u> : Harmoniser les pratiques d'évaluation en cours de formation.	Académique FORMATION	Désignée par l'IEN	
------------------------	--	--------------------------------	--------------------	--

Rappel :






- Pour les candidatures individuelles, s'inscrire sur le site GAIA du 26-10-2020 au 19-11-2020 ; aucune autre forme d'inscription ne sera acceptée.
- Le contenu de chaque action de formation est consultable sur le serveur de l'académie de Dijon <https://extranet.ac-dijon.fr/paf>



Enseignement des savoirs professionnels des diplômés du secteur SBSSA dans le respect du protocole sanitaire en vigueur dans les établissements du secondaire.

L'enseignement professionnel est basé notamment sur des activités dites de « travaux pratiques », au cours desquelles les élèves sont amenés à travailler en binôme ou en groupes plus conséquents, en laboratoire, en salle spécialisée ou autour d'îlots, afin d'acquérir de nombreuses compétences, certaines spécifiques à la discipline, d'autres transversales et interdisciplinaires.

Pour développer des pratiques pédagogiques et de prévention du risque sanitaire efficaces, mais aussi pour sécuriser les élèves, les parents et tous les personnels de l'établissement, le protocole sanitaire en vigueur et les gestes barrières élémentaires doivent être respectés.

En complément des règles usuelles relatives à la sécurité au laboratoire, auxquelles il convient de former les élèves au collège et au lycée vous trouverez **les modalités suivantes de prévention du risque sanitaire notamment lors des activités en TP ou en groupe classe** :

	<p>Les salles (banalisée, spécialisée/TP, laboratoire) doivent être ventilées naturellement le plus souvent possible (avant les cours, pendant les intercourrs, les récréations, la pause déjeuner, après la fin de journée). Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.</p>
	<p>Les élèves comme les professeurs portent les masques en permanence même si la distanciation physique est respectée. Il convient de réfléchir à l'organisation spatiale pour limiter les déplacements afin de réduire les risques et les situations de proximité avec les autres élèves.</p>
 	<p>Les laboratoires et salles de TP, comme les salles de classe non spécialisées, doivent être équipées de gel hydroalcoolique, de papier essuie-tout et spray virucide (ou de lingettes désinfectantes) en quantité suffisante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les élèves devront se laver les mains à l'entrée en classe, avant et à l'issue du temps consacré aux manipulations et à la sortie de classe. ↳ Le matériel utilisé (clavier d'ordinateur, instruments et autres matériels de TP...) sera nettoyé en fin de manipulation. Un temps de la séance pourrait être réservé à la désinfection des matériels avant et après utilisation par les élèves, si leur autonomie le permet.
	<p>En cas de port de blouse, celle-ci ne peut être partagée. La blouse est un E.P.I. (Équipement de Protection Individuelle)</p>

	<p>Le port des lunettes de sécurité se fait selon les règles usuelles relatives à la sécurité au laboratoire. Il conviendra toutefois que les lunettes ne soient pas partagées.</p> <p>Lors de l'utilisation de matériels communs (microscopes, loupes binoculaires...), le port des lunettes de sécurité peut constituer un geste barrière pouvant être renforcé par la désinfection de l'oculaire avec un détergent qui ne l'endommage pas selon les recommandations du fournisseur. Certains désinfectants (javel, alcool) peuvent détériorer le microscope.</p>
	<p>Une attention particulière sera portée à la gestion des déchets issus du nettoyage. Ceux-ci ne seront pas mis à la corbeille, mais directement dans un sac poubelle qui sera fermé pour être éliminé quotidiennement.</p>

Point de vigilance

- **En raison de son caractère inflammable, le gel hydroalcoolique doit être éloigné des sources de chaleur**

Cette liste de recommandations non exhaustive s'inscrit en complément des directives nationales, académiques et de l'établissement concernant le protocole sanitaire.

Vous pouvez également consulter :

- le site du 3RB (réseau ressources risque biologique) : https://www.esst-inrs.fr/3rb/afftexte.php?p1=sarscov2_covid19
- le site académique : *Manipulations en laboratoire de biotechnologies - Recommandations pour limiter le risque de transmission du SRAS Cov2 STL-biotechnologies - BTS de biologie appliquée*
https://padlet.com/sophie_prost/ksuitd1o5fyzpwbk